

Le cinq novembre deux mil dix-huit à 18 heures 15, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Hubert ZOUTU, Maire de la commune.

Étaient présents :

AMETTE Isabelle, BAILLIVET Romain, BONNAIRE Nathalie, CHERVEL Alain, DUMETS Sylvie, LE BOURDONNEC Michel, MBONGO MBAPPE Camille, PIEDNOEL Frédérique, POSTEL Véronique, TRAISNEL Mathieu

Étaient Absents :

Mme LE PELLETIER Laurence
M. DROGUET Frédéric, Mme VINCENT-SULLY Maggy
Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance :

Madame BONNAIRE Nathalie, a été nommée secrétaire de séance

Décision du Maire

Le Maire informe le Conseil Municipal avoir pris la décision suivante le 29 octobre 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2322-2,

VU la délibération en date du 28 mars 2014 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions,

VU les dépenses imprévues d'investissement inscrites au chapitre 020,

CONSIDÉRANT une insuffisance de crédits ouverts à l'article 238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles.

CONSIDÉRANT la demande d'avance de l'entreprise LANFRY d'un montant de 5 755,45 €

Le Maire a procédé au virement de 5800 € du chapitre 020 – Dépenses imprévues pour abonder l'insuffisance de crédit à l'article 238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles.

- **Décisions modificatives budgétaires**

1- Avance Acompte travaux Eglise Saint Valérien

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative budgétaire relative au paiement d'acompte demandé par les entreprises concernant les travaux de restauration de la tour clocher de l'église saint valérien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la décision modificative suivante :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	238	315			Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisations corporelles	100 000,00
023	023				Virement à la section d'investissement	100 000,00
011	615228				Autres bâtiments	-100 000,00
Total						100 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	OPFI			Virement de la section d'exploitation	100 000,00
Total						100 000,00

2- RD 6015 – Travaux d'aménagement

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre la décision modificative budgétaire relative aux travaux de mise au norme des feux situés sur la RD 6015 à l'intersection avec la route d'Ingremares et la rue de l'église.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la décision modificative suivante :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2184	337			Mobilier	5 000,00
21	2181	337			Installations générales, agencements et aména...	30 000,00
023	023				Virement à la section d'investissement	35 000,00
011	615221				Bâtiments publics	-35 000,00
Total						35 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	OPFI			Virement de la section d'exploitation	35 000,00
Total						35 000,00

- **Devis**

Madame DUMETS, présente au Conseil Municipal des devis pour le changement de la porte de la cuisine de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, n'étant pas d'accord sur les matériaux et la couleur de la menuiserie décide de reporter sa décision.

Il est demandé à ce que ce genre de sujet soit débattu en commission avant passage au Conseil Municipal.

- **Affaires et questions diverses**

Demande de rendez-vous famille ROCCI

Le Maire présente au Conseil la demande de l'agglomération de convenir d'un rendez-vous entre la famille ROCCI, les services de l'agglomération et la mairie.

La famille ROCCI souhaite que des parcelles soient rendues constructibles dans le cadre du PLUIH.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents échanges entre la mairie et la famille ROCCI, en particulier au sujet de parcelles (A810 et ZB 45) que la famille souhaite voir « zoner » en « zone d'activité ».

Compte tenu de l'existence de 2 zones d'activité (zone écoparc 1&2 et zone d'activité route d'ingremare), le Conseil Municipal n'approuve pas cette demande. Il sera refusé toute demande de modification de zonage des parcelles (A810 et ZB 45) en zone d'activité.

Courrier de Monsieur REY

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur REY.

Ce dernier a pris connaissance du projet d'acquisition par la mairie des parcelles de Monsieur LANGENDOERFER.

Monsieur REY souhaite faire valoir ses droits sur ces parcelles en qualité de riverain.

Un courrier expliquant les raisons de l'acquisition par la Mairie des parcelles LANGENDOERFER sera envoyé à Monsieur REY.

Groupement de commande assurance et transport.

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de la communauté d'agglomération Seine Eure proposant l'adhésion de la commune aux groupements de commande assurance et transports.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition d'adhésion.

Régie des 2 aires

Madame PIEDNOEL, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal du contenu de la dernière réunion entre les collectivités et la Régie des 2 aires (restauration scolaire).

Il est proposé aux communes une mutualisation de ce service.

L'intégration à ce service commun pourrait avoir lieu au 1er septembre 2019 pour la commune de Heudebouville, cependant le coût du repas serait trop important car à ce stade du projet seule 2 communes sont intéressées.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté, trouve le projet intéressant puisque la régie propose des produits de qualité et privilégie les filières courtes. Il émet un accord de principe à l'intégration de la commune à ce projet sous réserve qu'au minimum 3 communes intègrent ce service.

Cuisine solution

Monsieur LE BOURDONNEC, adjoint en charge de l'urbanisme présente au conseil municipal le projet d'agrandissement de l'entreprise Cuisine solution implantée sur la zone Ecoparc 1.

Il informe le Conseil municipal que le projet d'agrandissement du bâtiment pose le problème du retrait par rapport à la route puisque le Règlement du PLU indique que l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques doit se situer à une distance de 50 mètres par rapport à l'axe central de la RD 6015 et que le projet tel que présenté s'implante à environ 28 mètres par rapport à l'axe central de la RD 6015.

Cependant, il indique également que le satellite n'est pas implanté à la distance réglementaire de 50 mètres.

Monsieur LE BOURDONNEC indique que l'architecte du projet demande à la mairie de se positionner avant de faire les premières extensions de ce bâtiment.

Considérant l'intérêt de cette activité, et le potentiel d'emploi généré par cette extension, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet tel que présenté. Un courrier sera transmis à l'architecte afin de poursuivre ce projet.

Terrain de bosse

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de rendez-vous présentée par des jeunes de la commune de FONTAINE BELLENGER.

Ils souhaitent rencontrer le Maire au sujet du terrain de bosse.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.

Rappel des dates à venir

10/11/2018 : 18h30 Veillée au monument aux morts

- 11/11/2018 : 10h30 Cérémonie au monument aux morts HEUDEBOUVILLE
11h30 Cérémonie à VIRONVAY
- 13/11/2018 : 9h à 12 heures : Permanences publiques PLUIH – Salle André Malraux ACQUIGNY
19h : Réunion publique PLUIH – Salle André Malraux ACQUIGNY
- 15/11/2018 : de 13h30 à 16h30 Examen conjoint Ecole / Manoir Sang Mêlé à la CASE
18h30 – Réunion publique d'information la Seine à vélo – Salle des fêtes VENABLES –
TROIS LACS
- 20/11/2018 : 14H30 PPRI Seine - Salle des mariages – ANDELYS
- 23/11/2018 : 12h00 – Signature LANGENDOERFER
- 02/12/2018 : 12h00 Repas des anciens
- 15/12/2018 : 10h – 12h : Distribution colis aux anciens (horaires de l'année dernière)
14h30 : Noël des enfants
- 09/01/2019 : 9h00 : Réunion de lancement du Document Unique
- 12/01/2019 : 11h00 – Vœux du Maire
19h15 – Repas Elus/Agents/Ecole
- 04/02/2019 : 9h00 – Restitution du Document Unique

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée.